## **Etats financiers annuels de SICAV**

## LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2018.** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Moez AKROUT.

#### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	7 504 447,633	9 455 847,974
Obligations et valeurs assimilées Titres des Organismes de Placement		7 020 577,016	8 681 567,184
Collectif		483 870,617	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités	_	2 339 265,863	2 975 689,727
Placements monétaires Disponibilités	5	998 524,815 1 340 741,048	998 117,798 1 977 571,929
Disportibilities		1 340 741,040	1 977 371,929
Créances d'exploitation	6	6 123,677	7 212,767
TOTAL ACTIF	=	9 849 837,173	12 438 750,468
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 759,506	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	18 146,190	18 925,622
TOTAL PASSIF ACTIF NET	_	39 905,696	45 843,119
Capital	9	9 456 320,975	11 908 778,851
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieu	ırs	13,694	39,164
Sommes distribuables de l'exercice		353 596,808	484 089,334
ACTIF NET	_	9 809 931,477	12 392 907,349
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	=	9 849 837,173	12 438 750,468

## **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	462 739,218	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		439 591,662	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		23 147,556	26 984,862
Revenus des placements monétaires (*)	11	94 871,454	114 523,483
Revenus des prises en pension (*)	12	18 973,742	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		576 584,414	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(77 899,497)	(91 187,501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		498 684,917	583 507,791
Autres charges	14	(22 270,642)	(26 212,016)
Autres produits		-	9,147
Contribution conjoncturelle	15	(41 797,975)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		434 616,300	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		(81 019,492)	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		353 596,808	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		81 019,492	73 215,588
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 110,252	27 746,821
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	<b>.</b>	1 186,759	(1 320,054)
RESULTAT DE L'EXERCICE	:	437 913,311	583 731,689

<sup>(\*)</sup> Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Année 2017	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3	437 913,311	583 731,689
Résultat d'exploitation		434 616,300	557 304,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 186,759	(1 320,054)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 110,252	27 746,821
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		(367 873,390)	(389 822,832)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(2 653 015,793)	(3 907 333,681)
Souscriptions			
- Capital		22 790 774,649	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables		(6 973,020)	22 325,212
<ul> <li>Régularisation des sommes distribuables</li> </ul>		784 871,279	909 732,622
Rachats		(25 242	
<ul><li>Capital</li><li>Régularisation des sommes non</li></ul>		053,199)	(30 159 912,000)
distribuables - Régularisation des sommes		2 496,683	(31 530,765)
distribuables		(982 132,185)	(1 166 512,750)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(2 582 975,872)	(3 713 424,824)
ACTIF NET			
En début de l'exercice		12 392 907,349	16 106 332,173
En fin de l'exercice		9 809 931,477	12 392 907,349
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de l'exercice		120 726	157 694
En fin de l'exercice		95 876	120 726
VALEUR LIQUIDATIVE		102,319	102,653
TAUX DE RENDEMENT		3,58%	4,07%

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraine publiées en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4- Opérations de pensions livrées

#### • Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

#### Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

## 3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 7.504.447,633, s'analysant ainsi :

Obligations et valeurs assimilés			actif net
Obligations et valeurs assimiles	6 827 921,750	7 020 577,016	71,57%
	0 021 321,730	1 020 311,010	71,5776
Obligations des sociétés	6 827 055,500	7 019 687,019	71,56%
EO AIL 2015/1 CAT A 3 00	180 000,000	184 466,762	1,88%
EO AIL 2015/1 CAT B 4 00	400 000,000	410 185,644	4,18%
EO SUB AMEN BANK 2012 6 66	7 333 350,000	338 054,893	3,45%
EO SUB AMEN BANK 2009 A 3 00	139 920,000	141 474,377	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2009 B 3 00	139 920,000	141 524,288	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%) 3 00	159 930,000	162 355,240	1,66%
EO SUB AMEN BANK 2014 1 00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
EO SUB AMEN BANK 2016-1 3 00	·		2,46%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%) 5 00	·		3,16%
EO SUB ATB 2017 CAT A 1 00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1,02%
EO ATL 2011 2 00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
EO ATL 2013-2 1 00	·		
EO ATL 2013-2 50	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		0,31%
EO ATL 2014-2 CAT B 1 50	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
EO ATL 2014-3 2 00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
EO ATL 2015-2 CAT A 3 00	·		-
EO ATL 2017/1 CAT A 2 00	·		2,14%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A 2 00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1,22%
EO BTK 2009 1 00			0,56%
EO BTK 2012-1 CAT B 2 00	·		0,59%
EO CIL SUB 2008 4 00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1,72%
EO CIL 2013/1 25	·		0,05%
EO CIL 2013/1 13	·		0,03%
EO CIL 2013/1 17	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		0,03%
EO HL 2013/1 2 00	·		0,42%
EO HL 2013/2 75	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		0,32%
EO HL 2013/2 75	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		0,32%
EO HL 2014/1 CAT A 1 50			0,62%
EO HL 2014/1 CAT A 1 00 EO HL 2015/1 3 00	1		0,41%
EO HL 2013/1 3 00 EO HL 2015/2 3 50			1,85% 2,99%
EO HL 2013/2 50			0,43%
EO HL 2016/2 2 00	1		1,64%
EO HL 2017/2 1 00			1,04%
EO TL 2012/2 1 00	·		0,21%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A 1 00	·		0,43%
EO TL 2014-1 1 00	1		0,42%
EO TL 2014/2 3 00	1		1,23%
EO UIB 2009/1 2 00	1		0,97%
EO UIB 2011/1 CAT B 2 50	1		1,82%
EO UIB 2011/2 4 00	1		1,21%
EO SUB UIB 2015 7 00			4,42%
EO SUB UIB 2016 3 00	1		3,24%
EO BTE 2011 1 00	1		0,43%
EO BTE 2016 1 50	1		1,61%
EO EL WIFAK 2013 1 00	·		

TOTAL	1	7 293 935,004	7 504 447,633	76,50%
C BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	218,300	219,765	0,00%
onds commun de créances		218,300	219,765	0,00%
P SAFE FUND		_		
	630	67 173,920	68 156,550	0,69%
XULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 467,480	1,20%
P HELION MONEO	500	50 990,500	52 134,500	0,53%
P SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 577,500	0,27%
P SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	38 115,000	0,39%
AV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 861,522	1,14%
A O SICAV	670	69 572,629	69 338,300	0,71%
itres des OPCVM		465 794,954	483 650,852	4,93%
oo doo organismoo do i lacement comecum		400 010,204	400 010,011	7,00 /0
es des Organismes de Placement Collectif		466 013 254	483 870 617	4,93%
orunt National 2014/CAT/C	10	866,250	889,997	0,01%
mprunt national		866,250	889,997	0,01%
SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	606 130,850	6,18%
		,	,	1,90%
		,	•	1,27%
,		,	,	0,86%
UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	84 049,534	0,86%
UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 363,617	0,31%
	UNIFACTOR 2015 CAT A TF UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%) SUB BH 2015 CAT A SUB BH 2015 CAT A SUB TJR BANK 2015  mprunt national  orunt National 2014/CAT/C  es des Organismes de Placement Collectif  itres des OPCVM  A O SICAV AV ENTREPRISE P SALAMETT CAP P SALAMETT PLUS P HELION MONEO KULA INVESTISSEMENT SICAV NADET SICAV P SAFE FUND  onds commun de créances	UNIFACTOR 2015 CAT A TF UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%) SUB BH 2015 CAT A SUB BH 2015 CAT A SUB TJR BANK 2015  mprunt national  orunt National 2014/CAT/C  es des Organismes de Placement Collectif itres des OPCVM  A O SICAV AV ENTREPRISE P SALAMETT CAP P SALAMETT CAP P SALAMETT PLUS P HELION MONEO KULA INVESTISSEMENT SICAV IADET SICAV P SAFE FUND  onds commun de créances	UNIFACTOR 2015 CAT A TF UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%) SUB BH 2015 CAT A SUB BH 2015 CAT A SUB BH 2015 CAT A SUB TJR BANK 2015  In the second of the second	UNIFACTOR 2015 CAT A TF UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%) UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%) SUB BH 2015 CAT A SUB TJR BANK 2015  In oou 120 000,000 186 335,211 10 000 600 000,000 606 130,850  889,997  Best des Organismes de Placement Collectif Sitres des OPCVM A O SICAV A

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	Plus (moins)	<u>Valeur</u>	Plus (moins)
	d'acquisition	courus nets	<u>values</u> <u>latentes</u>	<u>au</u> 31décembre	<u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	9 228 529,835	241 287,820	(13 969,681)	9 455 847,974	_
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	550 000,000			550 000,000	
Emprunt national	866,250			866,250	
* Remboursements et cessions					
de l'exercice					
	(2 193			(2 193	
Obligations de sociétés	940,000)			940,000)	
Titres OPCVM	(278 213,681)			(278 213,681)	2 110,252
Titres des fonds Commun de					
Créances	(13 307,400)			(13 307,400)	
* Variations des plus ou moins					
values latentes			1 186,759	1 186,759	
* Variations des intérêts					
courus		(17 992,269)		(17 992,269)	
Soldes au 31 décembre 2017	7 293 935,004	223 295,551	(12 782,922)	7 504 447,633	2 110,252

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 998.524,815, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	991 006,173	998 524,815	10,18%
Certificat de dépôt ATB au 18/01/2018 à 6,5% - 20 jours Certificat de dépôt CIL au 04/01/2018 à 7,7% -	500 000	498 560,750	498 776,637	5,08%
90 jours	500 000	492 445,423	499 748,178	5,09%
TOTAL		991 006,173	998524,815	10,18%
Pourcentage par rapport au total des actifs				10,14%

## Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 6.123,677 contre D : 7.212,767 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 061,253	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	59,836	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2,588	9,175
Total	6 123,677	7 212,767

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 21.759,506 contre D : 26.917,497 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,640	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	15 859,866	21 017,717
Total	21 759,506	26 917,497

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 18.146,190 contre D : 18.925,622 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	31/12/2016
Honoraires du commissaire aux comptes	9 468,590	10 000,000
CMF	869,271	1 117,293
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	18 146,190	18 925,622

# Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

## Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

## Souscriptions réalisées

Montant	22 790 774,649
Nombre de titres émis	231 043
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

## Rachats effectués

Montant	(25 242 053,199)
Nombre de titres rachetés	(255 893)
Nombre d'actionnaires sortants	(131)

## **Autres mouvements**

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(4 476,337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 110,252
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 186,759

## Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

## Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 462.739,218, contre D : 546.347,011 en 2016 et se détaillent comme suit :

	Année 2017	Année 2016
Revenus des obligations et valeurs assimilées  Revenus des obligations  - intérêts	439 570,202	486 327,935
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA) - intérêts (Emprunt National)	- 21,460	33 034,214 -
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
Revenus des Titres OPCVM - Dividendes	22 817,707	26 110,591
Revenus des parts de Fonds communs de créances - intérêts	329,849	874,271
Total	462 739,218	546 347,011

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 94.871,454, contre D : 114.523,483 en 2016 et se détaillent ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	30 093,525	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôt	64 777,929	85 458,627
Total	94 871,454	114 523,483

## Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des pensions livrées	18 973,742	13 824,798
Total	18 973,742	13 824,798

## Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D: 77.899,497 contre D: 91.187,501 en 2016 et se détaillent ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Commission de gestion de la CGI Rémunération du dépositaire	71 999,637 5 899,860	85 287,581 5 899,920
Total	77 899,497	91 187,501

## Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 22.270,642 contre D : 26.212,016 en 2016 et se détaillent ainsi:

	Année 2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	11 635,689
Redevance CMF	12 203,331	14 455,545
Autres	67,406	120,782
Total	22 270,642	26 212,016

#### **Note 15: Contribution Conjoncturelle**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge qui s'élève au 31 Décembre 2017 qui s'élève à D: 41.797,975, a été payé le 25 décembre 2017.

#### Note 16: Autres informations

#### 16.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements Charges de gestion des placements	6,014 (0,813)	5,589 (0,755)	5,115 (0,732)	3,929 (0,565)	4,361 (0,642)
Revenus net des placements	5,201	4,833	4,383	3,364	3,719
Autres charges Autres produits	(0,668)	(0,217)	(0,187)	(0,184) 0,002	(0,062)
Résultat d'exploitation (1)	4,533	4,616	4,196	3,182	3,657
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,845)	(0,606)	(0,560)	0,443	(0,018)
Sommes distribuables de l'exercice	3,688	4,010	3,635	3,625	3,639
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Frais de négociation de titres	0,022 0,012 -	0,230 (0,011) -	(0,018) 0,033 -	0,093 0,012 0,011	0,132 0,004 (0,011)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,034	0,219	0,016	0,117	0,125
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<b>0,034</b> 4,567	<b>0,219</b> 4,835	<b>0,016</b> 4,211	<b>0,117</b> 3,299	<b>0,125</b> 3,782
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,567	4,835	4,211	3,299	3,782
Résultat net de l'exercice (1) + (2)  Résultat non distribuable de l'exercice	4,567 <b>0,034</b>	4,835 <b>0,219</b>	4,211 <b>0,016</b>	3,299 <b>0,117</b>	3,782 <b>0,125</b>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)  Résultat non distribuable de l'exercice  Régularisation du résultat non distribuable	4,567 <b>0,034</b> (0,047)	4,835 <b>0,219</b> (0,076)	4,211 <b>0,016</b> (0,018)	3,299 <b>0,117</b> 0,012	3,782 <b>0,125</b> 0,023
Résultat net de l'exercice (1) + (2)  Résultat non distribuable de l'exercice  Régularisation du résultat non distribuable  Sommes non distribuables de l'exercice	4,567 0,034 (0,047) (0,012) 4,010	4,835 <b>0,219</b> (0,076) <b>0,143</b> <b>3,636</b>	4,211 <b>0,016</b> (0,018) <b>(0,002)</b>	3,299  0,117  0,012  0,129  3,639	3,782  0,125  0,023  0,147  3,395
Résultat net de l'exercice (1) + (2)  Résultat non distribuable de l'exercice  Régularisation du résultat non distribuable  Sommes non distribuables de l'exercice  Distribution de dividendes	4,567 0,034 (0,047) (0,012) 4,010	4,835 <b>0,219</b> (0,076) <b>0,143</b> <b>3,636</b>	4,211 0,016 (0,018) (0,002) 3,625	3,299  0,117  0,012  0,129  3,639	3,782  0,125  0,023  0,147  3,395

#### 16.2: Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

## Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

#### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «GENERALE OBLIG-SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 9.849.837, un actif net de D : 9.809.931 et un bénéfice de D : 437.913.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et l'« UIB » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 11,09%, et 11,66% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D: 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 41.798, a été liquidé le 25 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

**DELTA CONSULT** 

**Moez AKROUT** 

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

**DELTA CONSULT** 

**Moez AKROUT**